



LISTE DES DELIBERATIONS

Bureau COMMUNAUTAIRE
Séance du 5 mars 2024 à 18h00

Au siège de Grand Lac – 1500 Boulevard Lepic – 73100 AIX-LES-BAINS

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

ADMINISTRATION GENERALE

DELIBERATION 1 : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, désigne Julie NOVELLI en tant que secrétaire de séance, à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 6 FEVRIER 2024

Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité le procès-verbal du Bureau communautaire du 6 février 2024.

AMENAGEMENT DE L'ESPACE

TOURISME

DELIBERATION 2 : REPARATION DES DEGATS CAUSES PAR LES INONDATIONS DE DECEMBRE 2023 SUR LES EQUIPEMENTS DE GRAND LAC - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, approuve la délibération à l'unanimité.

COMMANDE PUBLIQUE

DELIBERATION 3 : CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE GRAND LAC ET GRAND CHAMBERY RELATIVE AU LANCEMENT D'UNE ETUDE D'OPPORTUNITE A L'AMENAGEMENT DE LA PLAINE DE LA COUA

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, approuve la délibération à l'unanimité.



LISTE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION 4 : CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNE DE VIONS, GRAND LAC ET LE SDES EN VUE DE LA REALISATION DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CHEMIN DE LA MURAILLE (VIONS)

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, approuve la délibération à l'unanimité.

DELIBERATION 5 : MARCHE N°2023-069 : TRAVAUX POUR LA MISE EN VALEUR MULTIFONCTIONNELLE DU CHEMIN DE LA CREMAILLERE – ATTRIBUTION

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, approuve la délibération à l'unanimité.

DELIBERATION 6 : FOURNITURE ET MISE EN OEUVRE D'UN NOUVEAU SYSTEME DE BILLETTE DE TRANSPORT - ATTRIBUTION

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, approuve la délibération à l'unanimité.

DELIBERATION 7 : MARCHE N°2021-54 : REHABILITATION DE LA GRANGE AU BELVEDERE DE LA CHAMBOTTE - TRAVAUX DE SECOND OEUVRE – LOT 8 : MENUISERIES INTERIEURES – AVENANT 1

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, approuve la délibération à l'unanimité.

DELIBERATION 8 : MARCHE N°2021-54 : REHABILITATION DE LA GRANGE AU BELVEDERE DE LA CHAMBOTTE - TRAVAUX DE SECOND OEUVRE – LOT 15 : ELECTRICITE – AVENANT 1

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, approuve la délibération à l'unanimité.